



# FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISERE

*Procès-verbal*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FDCI  
DU 24 AVRIL 2021**

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Bonjour à tous. Bonjour et bienvenue à cette Assemblée Générale 2021, très particulière, vous vous en doutez. Suite à cette crise sanitaire, il a été décidé de la faire en distanciel. Donc merci d'être en direct live pour cette AG et, pour commencer, on va accueillir votre présidente, donc Danielle CHENAVIER, qui va tout simplement venir me rejoindre, pour qu'on puisse présenter un peu cette Assemblée Générale très particulière, puisque cette Assemblée Générale c'est deux assemblées générales en une.

**Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI**

En fait, l'année dernière, nous n'avons pas pu faire notre Assemblée Générale, sauf que le Conseil d'administration avait quitus pour valider des résolutions qui auraient dû être prises en Assemblée Générale (sauf le budget). Donc, cette année, c'est une vraie assemblée générale, sauf qu'elle n'est pas en présentiel. Toutes les fédérations de chasse de France ont dû se rabattre sur du distanciel, avec des formats différents. En Isère, on a choisi un direct (nous sommes en direct) qui sera regardé en replay.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Voilà, et on aura une AG comme les autres AG, c'est-à-dire avec tout : le rapport moral, rapport d'activité, les finances...

**Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI**

Exactement, avec les votes en fin d'Assemblée Générale. Alors, cette tenue d'Assemblée Générale a demandé un très, très gros travail, et je ne voudrais quand même pas commencer sans féliciter et remercier notre chargée de communication, Audrey VARGAS, qui s'y attèle depuis des mois. C'est vraiment l'artisan de cette journée. Je n'oublie pas Magali COTI aussi, qui a fait la partie cachée de l'Assemblée Générale avec toute la partie administrative. Et j'ai évidemment une pensée très émue pour notre directeur, qui aurait dû être là, mais qui est absent pour des raisons de santé, qui est arrêté pendant quelques semaines. Il va bien, je vous rassure. Il nous rejoindra dès qu'il ira mieux.

Donc j'en profite aussi pour remercier toute l'équipe fédérale des salariés, qui mettent à disposition des chasseurs de l'Isère tout leur savoir-faire, leurs compétences, leur motivation, et je dirais même parfois leurs talents. Et je n'oublie pas, bien sûr, mes amis administrateurs qui sont là. Ils sont tous là, dans la salle. Vous ne les voyez pas, mais ils sont là, masqués, distanciés.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

On a tout prévu. On a tout prévu.

**Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI**

On a tout prévu, ne vous inquiétez pas. Ils sont tous là, en soutien. Ils soutiennent leur présidente à fond, et je les remercie beaucoup pour cela. Pas qu'aujourd'hui, d'ailleurs, toute l'année je peux compter sur eux. Ils sont un vrai relai dans les territoires, parce qu'il y a le travail administratif, bien sûr, à la fédération. Ils m'ont confié la fonction de présidente, et je les en remercie. Ils m'ont fait confiance, mais ils ont aussi tout leur travail sur le terrain à produire, et je les en remercie énormément pour cela.

Et je remercie aussi vous. Vous, les internautes, vous qui êtes là à nous regarder devant un écran d'ordinateur. Alors, ce n'est pas très, très convivial. J'espère que ce sera l'unique fois où on fera dans cette forme-là parce que, franchement, il me tarde de vous rencontrer.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Le présentiel... Il nous tarde de reprendre le présentiel, mais ils peuvent être devant la télé. Vous savez, Madame la Présidente, maintenant on a des télé-smart qui peuvent...

**Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI**

Et des home-cinéma, même.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Et des home-cinéma également. Donc on va être vus par un plus grand public, peut-être.

**Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI**

Peut-être.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Donc on va commencer cette Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère avec le traditionnel rapport moral de Madame la Présidente.

**Orateur : Mme Danielle CHENAVER – Présidente de la FDCI**

Chasseresses, chasseurs, mes amis,

2020 a été une année très difficile pour tous les Français. Cette épidémie, qui s'est abattue sur nous, a bouleversé nos vies, et je ne peux commencer cette assemblée sans avoir une pensée pour tous ceux qui ont dû affronter cette maladie, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs proches, et parfois avec une issue fatale.

Le monde de la chasse n'a pas été épargné, et cette saison a connu bien des épisodes inédits. Le mois de novembre, en particulier, a été marqué par des restrictions importantes qui ont impacté notre activité cynégétique, nous cantonnant dans notre mission de régulation. La chasse que nous aimons a été amputée de tout le côté festif et convivial qui nous est indissociable. Les chasseurs de petits gibiers, qu'ils soient de plaine ou de montagne, ont dû laisser leur fusil au placard et leurs chiens à la niche.

Vous m'avez dit et écrit votre désarroi et votre tristesse, et je m'y associe. Mais sachons rester positifs. Il faudra dépasser ce cap entre nous, en restant unis et solidaires. Ne sombrons pas dans le piège dans lequel on cherche à nous faire tomber en opposant la chasse dite de loisir (qui est un terme réducteur que je ne cautionne pas) à une chasse utile qui serait plus légitime.

Comme si cela ne suffisait pas avec la Covid-19, il nous a fallu subir un épisode de grippe apiaire de grande ampleur, et notre département n'a pas été épargné par un risque qualifié d'élevé et des mesures sanitaires contraignantes qui en découlent.

Ces pandémies ont mis en lumière le rôle essentiel des chasseurs dans leur mission d'utilité publique et de veille sanitaire. Peu d'associations peuvent se prévaloir d'une telle reconnaissance dans ce rôle, sans parler des travaux que nous réalisons en faveur de l'environnement et de la biodiversité. La chasse, dans toutes ses composantes, est une chance pour le territoire. Si les chasseurs n'agissaient pas, la biodiversité serait encore bien plus dégradée. Nos pratiques légales, strictement encadrées, et nos actions sont reconnues par le législateur et l'autorité administrative, n'en déplaise à tous ceux qui travestissent les faits pour attaquer nos modes de vie ruraux.

Même si nous ne sommes pas concernés dans notre département par la chasse-à-cour ou la capture au gluau, nous devons d'être solidaires de ces pratiques cynégétiques qui représentent tout un pan de notre histoire patrimoniale. La tourterelle des bois, l'alouette, la chasse des oies en février, le petit gibier de montagne – en particulier le lagopède –, nous devons veiller à ce que la gestion adaptative des espèces ne soit pas détournée de sa vocation première en devenant un prétexte de plus pour fermer leur chasse.

Quant au sujet du plomb dans les munitions, l'Europe est à la manœuvre. Le Parlement européen a voté l'interdiction de l'usage du plomb dans un rayon de 100 mètres autour des zones humides, pour application en février 2023. Et sur ce sujet des munitions, on ne sait pas encore ce que l'avenir nous réserve.

Si 2020, à cause de l'épidémie, fut une année de privation d'une partie de nos libertés, elle fut aussi celle de l'explosion de la haine et de la violence à notre encontre. Les réseaux sociaux sont devenus un terrain fertile pour tous ces semeurs de propagande haineuse, bien à l'abri derrière un clavier d'ordinateur ou un pseudonyme. On ne peut pas répondre à la violence par la violence, et d'ailleurs je dois souligner votre exemplarité à tous, qui vous êtes contenus et qui, malgré les provocations, par votre sang-froid avez évité des réactions qui auraient pu nuire à l'image des chasseurs. Néanmoins, nous ne devons plus accepter. Nous ne devons plus l'accepter. J'engage chacun d'entre vous qui subit une quelconque agression dans le cadre de son activité cynégétique, qu'elle soit matérielle ou physique, à porter plainte en gendarmerie. L'État doit intervenir face à cette haine ordinaire sur le terrain. Il n'est pas possible de laisser ces attaques se banaliser. L'appel à la violence répétée, la stigmatisation d'une partie de la population, chasseurs, pêcheurs, mais aussi agriculteurs, éleveurs, forestiers, met en péril le bien vivre ensemble dans ce pays. Et vous savez combien votre Fédération de l'Isère s'est investie sur ce sujet avec ses partenaires.

La FNC met à votre disposition un espace de déclaration où vous pouvez enregistrer votre déposition, qui viendra alimenter la base de données nationale et fournir des éléments pour démontrer ce que nous subissons. Vous devez témoigner. On a trop longtemps laissé les anti-chasse nous dépeindre de façon mensongère et caricaturée sans réagir. 2020 est le point de départ de l'offensive de la chasse française qui a besoin d'être expliquée. Nous devons tous, sans exception, parler à nos élus, mais surtout à tous ceux qui nous entourent, leur montrer qui nous sommes et ce que nous faisons. La chasse n'a pas besoin d'être défendue. Elle a besoin d'être expliquée, et ce devoir d'explication est immense. Nous devons le faire pour l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

L'année 2020 restera toutefois celle d'une fracture idéologique toujours plus grande entre les ruraux et les autres. Le RIP et ses variantes législatives en sont l'illustration. Sous couvert de bienveillance animale, l'objectif non avoué est bien de faire disparaître toutes les chasses traditionnelles.

Nous voyons, depuis les dernières élections communales, l'émergence de municipalités vertes qui brandissent l'étendard de l'écologie punitive et perdent toutes l'objectivité que se doit d'avoir un élu de la République, taillant en pièces certains principes républicains comme ceux de notre devise nationale : Liberté, Égalité, Fraternité.

Si les chasseurs se revendiquent comme des défenseurs de la nature, ils ne se reconnaissent pas dans cette gangrène verte qui envahit nos villages. Je me fais donc le relai de notre président national, Willy SCHRAEN.

J'ai repris dans ce rapport l'essentiel de son message national et, comme lui, je pense aux élections régionales du mois de juin. Aussi, pour conclure, je vais reprendre ses propres mots : *« L'écologie politique ne pourra pas gagner sur nos territoires en méprisant la ruralité. Nous devons faire de cette échéance un espoir pour la ruralité. Tous nos adversaires seront présents dans cette élection. Que les choses soient claires : les amis de mes ennemis seront tous mes ennemis, sans aucun état d'âme. Nous devons, tous ensemble, faire barrage à ces délires écologiques comme à tous ceux qui, par ambition politique vont porter des convictions vertes de circonstance. Il faudra faire avec nous, tous autant que nous sommes, forts de nos valeurs et de nos différences. Je demande à tous les ruraux d'aller voter et de se mobiliser contre les tueurs de rêves et de libertés. Chasseresses, chasseurs, au mois de juin, ne restons pas à la maison. Allons voter. Allons voter. Levons-nous enfin et soyons unis en soutenant politiquement tous ceux qui défendent notre ruralité et nos campagnes. Jamais les ruraux n'ont autant relevé la tête. Jamais la chasse n'a autant pris la parole. Les pieds sur terre, le regard vers le futur, mais sans jamais oublier le passé, construisons notre avenir »*. Merci.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Merci. Merci, Madame la Présidente, de ce joli rapport moral, précis, clair. Et nous allons maintenant, puisque vous l'avez un peu détaillé dans votre rapport moral, on va parler avec les politiques. C'est une tradition également.

**Orateur : Mme Danielle CHENAVER – Présidente de la FDCI**

Exactement. Heureusement, nous avons des politiques qui nous soutiennent. Alors, je dois tout d'abord excuser Monsieur Laurent WAUQUIEZ, le président du Conseil régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui aurait dû témoigner, participer à notre Assemblée Générale mais, pour des contraintes de calendrier électoral, en a été empêché, comme dans toutes les fédérations, d'ailleurs, de chasse de la région. Néanmoins, je souligne quand même son action par rapport au monde rural, son soutien infaillible au monde de la chasse. Donc, même s'il n'est pas là, il est présent parmi nous.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

On rappelle que les dates ont été décalées. Pour ceux qui ne sont pas au courant, c'est le 20 et 27 juin que vous aurez la possibilité d'aller voter pour les régionales.

**Orateur : Mme Danielle CHENAVER – Présidente de la FDCI**

Voilà, donc nous avons parmi nous le président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Pierre BARBIER, qui, lui aussi, est partenaire sur beaucoup de nos projets départementaux en faveur de l'environnement et de la cohabitation en Isère.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

On va l'écouter. Place à notre président du département, Jean-Pierre BARBIER.

**Orateur : M. Jean-Pierre BARBIER – Président du Conseil départemental de l'Isère**

Bien, bonjour à toutes et à tous. Très heureux de partager ces quelques instants en visio-conférence avec vous. Merci pour cette invitation. En tant que président du Département, je suis très heureux, très fier, de pouvoir vous adresser ces quelques mots pour dire que la chasse, au niveau national, participe à la protection de l'environnement et, si on devait chiffrer l'ensemble des actions menées par les chasseurs, cela s'élèverait à plus de 3 milliards d'euros. Donc vous comprenez pourquoi le Département est heureux et fier d'accompagner votre fédération dans ses actions qui vont dans ce sens.

Dans le sens aussi de nos traditions de préserver quelque chose qui est essentiel pour moi, et pour beaucoup d'entre nous : la ruralité. Il n'y a pas de ruralité sans agriculture, mais il n'y a pas de ruralité sans chasseurs, il n'y a pas de

ruralité sans pêcheurs. Tout ceci participe à nos traditions, à notre culture et, vous le savez, j'y suis, comme vous, très attaché.

Le Département, néanmoins, est aussi un partenaire de l'ensemble des composantes environnementales qui composent le territoire. Nous avons de nombreux espaces naturels sensibles. 146 sites sont labellisés et, depuis 2016, nous avons voulu, nous avons souhaité... j'ai souhaité que ces lieux ne soient pas des lieux sous cloche, qu'ils puissent continuer à vivre ; vivre avec nos traditions, comme je l'ai dit précédemment ; vivre avec l'ensemble des acteurs, qu'ils soient pêcheurs, qu'ils soient chasseurs, parce que c'est comme cela que l'on apprend l'environnement. C'est comme cela que l'on apprend à vivre les uns avec les autres, et c'est aussi comme cela, je crois, que la biodiversité est bien, peut-être, défendue quand le plus grand nombre d'entre nous en prendrons conscience.

Et cette cohabitation que nous avons voulue sur les espaces naturels sensibles, nous la voulons et nous la souhaitons sur l'ensemble des lieux naturels du département – et vous savez que le département de l'Isère est très riche, avec ses milieux naturels. Nous voulons que tous les usagers puissent partager cet espace, mais pas en termes de sectorisation, mais bel et bien en termes de temps. C'est-à-dire que chacun doit pouvoir profiter de la nature en même temps, qu'il soit chasseur, pêcheur, promeneur, vététiste, cueilleur de champignons. Il y a de la place pour tout le monde, pour peu que les uns et les autres se respectent. Et je sais que vous, chasseurs, vous faites beaucoup d'efforts dans ce sens pour faire en sorte que la chasse puisse s'intégrer, et je veux, là aussi, vous en remercier.

Le Département a participé avec vous au financement d'une application *Land Share* qui permet de géolocaliser l'ensemble des personnes participant à une battue. Cette application mobile est accessible à l'ensemble des acteurs, aux randonneurs qui peuvent ainsi écouter, partager l'espace avec vous et avec l'ensemble des autres activités qui peuvent s'exercer.

Voilà pourquoi le département de l'Isère a été très fier et très heureux de vous accompagner au cours de ces six dernières années, et je peux vous dire que nous serons à nouveau très fiers et très heureux de vous accompagner dans l'avenir.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Merci. Merci, Monsieur le Président département, Monsieur BARBIER. Madame la Présidente, vous avez un soutien, là.

**Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI**

Alors là, ce n'est pas une surprise. Nous travaillons depuis longtemps avec le Conseil départemental de l'Isère, et en particulier avec Monsieur Jean-Pierre BARBIER, qui est toujours là et qui répond à nos attentes, évidemment.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Alors, il faut savoir – parce que tout à l'heure je vous parlais, Internautas, que le 20 et 27 il y a les régionales, mais pas que. Il y a les départementales aussi.

**Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI**

Il y a aussi les départementales, en même temps.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Pensez-y. Il y a les deux élections : départementales et régionales, le 20 et 27.

**Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI**

Donc, allez voter.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Voilà. Message de Madame la Présidente d'aller voter. On va continuer avec ces interventions politiques. Donc vous l'avez fait excuser tout à l'heure, Monsieur WAUQUIEZ. On va passer du côté de l'État, avec Monsieur le Préfet.

**Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI**

Alors, Monsieur le Préfet, Monsieur Lionel BEFFRE, a accepté de témoigner aussi sur notre Assemblée Générale. Il faut savoir que les fédérations de chasse sont en étroite collaboration avec les services de l'État, et nous travaillons en Isère en bonne intelligence avec tous les services. Je remercie Monsieur le Préfet d'avoir accepté de témoigner pour nous.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

On va écouter le préfet.

**Orateur : M. Lionel BEFFRE – Préfet de l'Isère**

Nous sommes, Mesdames et Messieurs, Madame la Présidente, dans un contexte sanitaire qui modifie profondément nos conditions de vie, et qui modifie aussi les conditions d'organisation de vos instances habituelles. Je me réjouis cependant de pouvoir intervenir de cette manière, qui est nouvelle, mais qui est, je crois, utile.

Malgré la crise sanitaire, l'engagement des chasseurs doit être salué. Il a permis, d'ailleurs, la continuité des actions d'intérêt général dont ils sont les garants.

Il est important de rappeler que, depuis le début de la crise sanitaire, les activités de chasse ne bénéficient pas de passe-droit. La chasse du petit gibier et des oiseaux a été suspendue pendant les confinements. Seule la chasse aux ongulés, qui correspondait à une mission d'intérêt général, a fait l'objet de dérogation pour permettre le respect des plans de chasse. Ces espèces n'ont, elles, pas été confinées et ont parfois accentué les déséquilibres, en milieu forestier comme en milieu agricole.

La communication de l'État auprès des citoyens a donc pour but d'expliquer l'importance et la légitimité des activités de chasse pour l'écosystème naturel.

Depuis le début de la crise, je suis conscient de la profonde implication des chasseurs qui ont su se mobiliser, durant tout l'automne dernier notamment, malgré un contexte difficile, malgré aussi une contestation d'une partie de nos concitoyens qui n'ont pas toujours compris la mission d'intérêt général qui leur était confiée. Je profite donc de ce temps pour vous remercier directement. Les prélèvements réalisés ont permis d'assurer la continuité des missions. Cet engagement n'est pas propre à cette année et se traduit aussi plus globalement par un taux de réalisation des plans de chasse en Isère de l'ordre de 80 à 90 %, ce qui fait qu'il s'agit de l'un des meilleurs taux de réalisation au plan national. Car la chasse répond en effet bien souvent à une mission d'intérêt général de grande ampleur. Les chasseurs permettent, par leur action de prélèvement raisonnable, la préservation ou la restauration d'un équilibre entre la faune sauvage et les milieux forestiers ou agricoles.

D'abord, c'est la protection des milieux forestiers. En Isère, certains territoires sont touchés par une forte présence de population d'ongulés qui dégradent les jeunes arbres et empêchent les forêts de se renouveler correctement. L'enjeu est donc de conserver et de protéger ces milieux naturels forestiers car les forêts sont souvent le principal revenu des communes de montagne. Les chasseurs doivent donc absolument se saisir de cette problématique. Les services de l'État sont à leurs côtés et les soutiennent dans cette mission. Ils se sont mobilisés pour analyser précisément l'état des forêts, en lien avec les acteurs forestiers, pour pouvoir apporter aussi aux chasseurs des éléments de compréhension supplémentaires sur la dynamique des populations de cervidés. La qualité du dialogue local entre les forestiers et les chasseurs est donc essentielle pour que ces enjeux soient partagés.

Et puis il y a aussi la protection des milieux agricoles. Les cultures agricoles sont victimes de densité de population de sangliers qui doit être fortement régulée. Il y a un quadruple enjeu à la surpopulation de sangliers. D'abord, économique pour les agriculteurs concernés ; écologique lorsque les prairies ou les milieux agricoles et fragiles sont touchés ; sanitaire pour limiter la diffusion de maladies comme la peste porcine ; ou sécuritaire, enfin, du fait de l'enjeu routier.

La situation sanitaire de 2020 a conduit à réduire les prélèvements en zones agricoles. Cette situation, les chasseurs en ont conscience, crée des tensions avec le monde agricole, mais je sais que les associations de chasseurs sont très mobilisées sur le sujet. Nous comptons sur vous, collectivement, pour augmenter encore les prélèvements cette année, en particulier sur les points forts ou les points noirs du département.

Je voudrais aussi aborder un deuxième point d'importance : le transfert de compétence de l'État aux fédérations de chasseurs, particulièrement sur l'encadrement administratif des associations de chasse et la gestion des plans de chasse. Cette délégation de compétence, qui a été demandée par les instances nationales de chasseurs, a été traduite réglementairement. La Fédération départementale des chasseurs de l'Isère est un acteur clé, qui est totalement en mesure d'assumer ces nouvelles compétences. Elle est d'ores et déjà un partenaire essentiel pour les présidents d'ACCA, tant sur les sujets fonctionnels que sur les sujets juridiques. La Fédération monte en compétences pour assurer ces nouvelles missions, un sujet dont elle s'est déjà saisie avec l'aide des services de l'État. Les dossiers détenteurs des ACCA et des chasses privées ont été transférés. Plusieurs réunions de travail ont été réalisées pour accompagner ce transfert. Les services de l'État restent en appui de votre Fédération, particulièrement pour la gestion des cas complexes, car il est essentiel que la Fédération se mette en capacité de gérer les oppositions de territoires qui vont arriver cette année et l'année prochaine. Les liens de longue durée qui ont été créés avec les services de l'État permettront de trouver des solutions partagées pour gérer les cas les plus complexes d'ACCA avant les éventuelles mises sous tutelle.

Je voudrais enfin rappeler qu'il existe encore des missions de contrôle qui incombent à la Direction des territoires, et j'attache sur ce point une importance particulière aux enjeux de sécurité à la chasse, d'une part, et à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique d'autre part.

En conséquence, mes services – c'est-à-dire la Direction des territoires –, mais aussi l'Office français de la biodiversité, qui sont placés sous l'autorité du procureur de la République dans ces conditions, apportent une attention particulière à l'agrainage illégal des sangliers qui fait l'objet d'une action au plan de contrôle des services de l'État.

Enfin, le dernier sujet que je voudrais évoquer est l'action des chasseurs isérois en faveur d'une cohabitation réussie entre les différents acteurs. D'abord la sécurité elle-même de tous les espaces naturels doit être la clé de voûte des partenariats entre les acteurs. En Isère, les arrêtés de sécurité publique et le schéma départemental de gestion cynégétique ont d'ailleurs été revus en ce sens. J'ai, à plusieurs reprises, piloté le groupe de travail Sécurité à la chasse, et je sais que votre fédération y a très activement participé et pris le relai dans quelques domaines en renforçant les relations avec le représentant d'activités équestres, de VTT, de randonnées, au sein de la commission présidée par le Conseil départemental dédié aux sports et activités de pleine nature, mais aussi en développant une application en partenariat avec le Département, la Région et la Fédération de randonnées qui permet de localiser les battues en temps réel, et d'être averti lorsque l'on franchit les zones à risque. Je suis conscient de l'implication de longue date de votre fédération sur ce sujet.

Le deuxième point est la solidarité et la pédagogie entre les différents acteurs, qui doivent être poursuivies pour une cohabitation réussie. L'action des chasseurs isérois va dans ce sens, et va dans le bon sens. Pour continuer à réduire les tensions avec les autres usagers de la nature, il faut que les chasseurs continuent de faire preuve de pédagogie, bien sûr, mais aussi que les autres acteurs restent dans une posture de dialogue. Je sais que c'est parfois plus facile à dire qu'à faire. De plus, la solidarité entre les acteurs reste la meilleure marque de dialogue qu'il est possible de fournir. J'ai bien noté et j'ai pris acte de la décision de la Fédération nationale des chasseurs de modifier la façon dont ils comptaient travailler dans la mise en œuvre des tirs de défense contre les attaques de loups. Je prends acte de cette décision, mais vous savez bien que le rôle central que tiennent les chasseurs dans ce dispositif est fait d'équilibre entre la protection de l'espèce et le pastoralisme.

Vous m'avez déjà entendu, et je reste constant en la matière, vous dire combien je compte sur votre communauté pour participer à la lutte contre les dégâts occasionnés par la faune sauvage, pas seulement, d'ailleurs, dans le milieu naturel, mais y compris sur les exploitations.

Priver les éleveurs d'un concours aux tirs de défense est, à mon sens, se tromper de lutte et nourrir les critiques de ceux qui soutiennent la protection de l'espèce, mais sont peu au fait des réalités des éleveurs. J'ai, pour ma part, confiance en la capacité des chasseurs à répondre à cette demande et à rester guidés par la réalité du besoin de nos éleveurs, en apportant autant que possible leur contribution active à cette régulation.

Les progrès sont encore possibles en Isère puisque nous avons la chance d'habiter un beau département, riche en milieux naturels variés, mais département très peuplé, et les usages de la nature y sont nombreux. Et puis, aussi, la crise sanitaire a augmenté les enjeux de sur-fréquentation dans certains espaces naturels.

En conclusion, je voudrais dire que la dynamique d'acteurs et les initiatives sont riches en Isère, et je félicite à nouveau la Fédération pour s'impliquer pleinement dans cette dynamique. Mais il faut poursuivre les démarches sur deux points, que je viens d'évoquer. D'abord la sécurisation des espaces naturels, auxquels nos concitoyens sont très attachés, et puis la solidarité entre tous les acteurs.

Je vous remercie.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Merci à vous, Monsieur le Préfet pour cette intervention.

Madame la Présidente, il n'y a pas d'élection présidentielle, donc on ne va pas parler des services de l'État, et n'étant pas présents, il n'y aura pas de droit de réponse. Est-ce qu'on retient un petit quelque chose ?

**Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI**

Non, disons que Monsieur le Préfet a fait ressortir les très bons rapports que nous avons avec les services de l'État et le travail très constructif que nous faisons. Nous sommes en pleine entente là-dessus.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Voilà, donc c'est le plus important. Ce qu'on va faire maintenant, Madame la Présidente, je vais vous libérer...

**Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI**

Merci.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

... et on va continuer dans cette Assemblée Générale avec le rapport d'activités. Jean-Marc ROCHETTE, secrétaire général, va nous rejoindre.

**Orateur : M. Jean-Marc ROCHETTE – Secrétaire général FDCI**

Bonjour à toutes et à tous. Comme à chaque AG, je vous propose de retracer l'activité fédérale de l'année dernière. Je vais surtout vous préciser les faits marquants de cette année 2020. La Covid-19, évidemment, mais aussi de nouvelles compétences accordées aux fédérations, la mise en place du TRFB et l'équation difficile entre forêts et gibiers, et enfin je vous proposerai un exposé sur les subventions, et notamment ce que nous faisons de vos contributions.

La Covid-19 a modifié nos façons de travailler. Nos salariés, contraints au télétravail lors du premier confinement, se sont ensuite mis à la visioconférence, tout comme les administrateurs, d'ailleurs. La quasi-totalité des réunions de pays et d'UG ont été annulées et, pourtant, le temps consacré par les techniciens à l'animation de pays n'a que peu évolué entre 2019 et 2020.

Par ailleurs, près de 40 e-mailings spécifiques Covid ont été envoyés à nos adhérents, avec de nombreux témoignages de satisfaction de notre part d'avoir une information fréquente et détaillée. Les formations ont été annulées en quasi-totalité. Le temps de travail a été reporté vers les missions subventionnées, et notamment l'Eco - contribution.

Malgré la Covid, 76 % du temps de travail ont été dédiés à l'accomplissement des missions de service public. La valorisation du patrimoine cynégétique (préservation des espèces et de leur habitat, comptage inclus) représente près de la moitié de ces missions, suivie de la formation et de l'information des chasseurs pour 28 %. Le permis de chasser, tout comme le volet juridique et sanitaire, et la lutte contre le braconnage sont tous deux à 10 %. La prévention, l'indemnisation des dégâts et la gestion administrative des plans de chasse clôture les 7 % restants.

Malgré le contexte sanitaire, les chasseurs ont encore validé leur permis en masse cette année, et nous les en remercions. Avec la réforme de 2019 et l'adoption du permis national à 200 euros, la proportion de permis nationaux a naturellement quadruplé. Le ratio se maintient pour cette saison 2020-2021.

La réforme nationale de la chasse de 2019 a eu pour conséquence l'arrivée de nouvelles missions aux fédérations de chasse. Ces nouvelles missions démontrent la confiance accordée par l'État au monde cynégétique, mais elle nous oblige également à acquérir une rigueur administrative incontestable. Nous devons notamment être vigilants pour ne pas être accusés de conflit d'intérêts. Pour exemple, notre Fédération doit désormais instruire, en toute neutralité, les dossiers de mise en opposition de terrains, au nom de convictions personnelles opposées à la pratique de la chasse, communément à dénommer « les objections de conscience ».

Un point majeur de la réforme consiste au transfert de la gestion administrative des ACCA/AICA aux fédérations, incluant la validation de statuts et règlements intérieurs et de chasse, mais aussi la gestion des territoires, proposition du droit de chasse et réserve de chasse et de faune sauvage. Pour ce faire, nous avons pris la décision d'embaucher une personne supplémentaire, Madame Mélanie VINCENT, dédiée à l'instruction de ces dossiers, mais aussi au soutien des ACCA/AICA en collaboration avec notre directeur. Elle travaille également à la création d'un outil Internet intitulé Doc'Isère qui vous permettra bientôt de saisir vos statuts et règlements intérieurs et de chasse.

Comme vous pouvez le constater sur ce graphique, l'investissement humain sur ce volet juridique a été multiplié par 4 en 2020. Nous avons en ce sens créé une adresse e-mail dédiée, qui s'appelle [juridique@chasse38.com](mailto:juridique@chasse38.com).

La réforme touche aussi le volet sécurité à la chasse, et notamment la chasse accompagnée. Les parrains qui prennent sous leur aile des chasseurs accompagnés doivent désormais tous suivre obligatoirement la formation, alors que précédemment seul un des parrains suffisait. L'encadrement des jeunes s'en trouve aussi plus robuste. Un moyen d'investir dans l'avenir, avec de nouvelles générations toujours plus sensibilisées à la sécurité. La formation décennale pour tous les chasseurs interviendra, quant à elle, dans l'année 2021. Nous sommes en attente du programme et des modalités d'exécution nationale.

Le plan de chasse – La fixation des minima/maxima d'animaux à prélever par unité de gestion reste du ressort de l'État via la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. En revanche, l'État nous a confié la répartition, par territoire de chasse, actée par des décisions administratives individuelles de notre présidente, sous couvert d'une consultation préalable de nos partenaires forestiers et agricoles. Nous souhaitons que ce transfert de compétences n'impacte pas nos relations avec vous, présidents de sociétés de chasse. Aussi, nous continuons à appliquer les règles d'attribution fixées par notre schéma départemental de gestion cynégétique pour être au plus près de vos problématiques locales tout en conservant une équité essentielle au sein des unités de gestion.

En lien direct avec le plan de chasse, l'équilibre sylvo-cynégétique. Dans le cadre du programme régional forêt-bois (ou PRFB), nous devons désormais établir une cartographie annuelle de l'équilibre sylvo-cynégétique en concertation avec les acteurs forestiers et les services de l'État, mais aussi définir les actions correctives le cas échéant. Ces actions ne se résument pas à des augmentations de plans de chasse. Les acteurs forestiers doivent aussi assumer leur part de responsabilité en travaillant sur la capacité d'accueil du milieu. Cette carte émane d'une première concertation entre forestiers et chasseurs, animée par l'État. Elle vise à juger l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique sur le département à dire d'experts. Vous pouvez voir, en blanc, les zones sans enjeu ; en vert, les zones où l'équilibre doit être maintenu ; en jaune, les zones où l'équilibre est menacé, à savoir les unités de gestion 5, 6, 7, 12 et 26. Et enfin, en rouge, les zones où l'équilibre est rompu, soit les UG 1, 8, 10, 11. C'est là que les actions prioritaires seront engagées ces dix prochaines années.

L'écocontribution, temps fort de 2020. La mobilisation du fonds écocontribution dédié au monde de la chasse. Vous connaissez le principe. Chaque chasseur contribue à la hauteur de 5 euros sur son permis, puis l'État, via l'office français de la biodiversité, complète avec 10 euros, soit un total de subvention de 15 euros par chasseur. La Fédération départementale dépose des projets auprès de la fédération régionale, qui sont ensuite examinés par la fédération nationale et validés avec le Conseil d'administration de l'OFB. Nous avons déposé des demandes importantes en 2020, et démarré des actions avec le premier confinement. La FDCE a fait le choix d'investir dans le domaine de l'éducation à la nature, de booster les programmes d'aménagement déjà existants, d'aider les détenteurs à bien considérer les enjeux environnementaux dans leur action et de mieux les accompagner lors des suivis de populations de cervidés et galliformes de montagne.

La FDCE a engagé 515 920 euros de projets sur l'exercice 2019-2020, pour lesquels environ 88 % proviennent de subventions. Les subventions sont réparties comme suit :

- 50 % proviennent de crédits européens (FEADER et LEADER)
- 23 % de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectif chasse
- 14 % du département de l'Isère dans le cadre de sa politique Espaces naturels sensibles
- 12 % du monde de la chasse
- 2 % de l'OFB.

341 communes ont bénéficié, depuis 5 ans, d'une ou plusieurs actions subventionnées par le Département, la Région, l'État ou l'Europe. La FDCE a développé des actions à la fois en plaine et en montagne, et a veillé à une répartition homogène au sein du département.

56 % des subventions ont été dédiés à des aménagements de milieux, et 20 % au partage de l'espace. Ces projets alimentent donc certains axes du projet associatif, à savoir soutenir la chasse iséroise en tant qu'activité à caractère culturel, social, économique et environnemental ; promouvoir notre éducation à la nature ; conforter la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs, favoriser la cohabitation dans le respect des us et coutumes, et des valeurs du monde rural.

Concernant le domaine de l'amélioration des connaissances, nous avons développé deux types d'actions. L'une vise à améliorer les connaissances préalables aux aménagements, localiser les enjeux de la petite faune de montagne pour mieux cibler les projets pastoraux et ceux des domaines skiabiles. L'autre tente à vérifier l'efficacité de nos aménagements vis-à-vis de la faune. La volonté de la FDCE est de mobiliser une grande partie des subventions pour améliorer l'habitat des espèces chassables. Des cultures d'intérêt faunistique implantées à l'automne, la création de mares et l'implantation de linéaires de haies... autant d'actions favorables au petit gibier de plaine et aux migrateurs, sans oublier les chantiers de réouverture en montagne, bénéfiques à la reproduction du tétras lyre.

Depuis 2017, la région Auvergne-Rhône-Alpes subventionne l'installation de postes de tir surélevés pour faciliter la chasse en toute sécurité. Pour cette saison 2019-2020, 570 postes de tir surélevés ont été installés en Isère, dont 493 subventionnés par la Région. Cette aide a permis rapidement à une centaine de détenteurs de s'équiper, répartis sur 31 communes.

2020 est l'année de la cohabitation en nature grâce à la généralisation de *Protect hunt*. Cette appli- vous permet de déclarer en temps réel vos battues, et de vous rendre visible de tous sur *Land share*, sa grande-sœur. *Land share* a été quant à elle téléchargée près de 11 000 fois sur Android, et semble être appréciée des autres utilisateurs de l'espace naturel.

Merci de votre attention.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Merci à Jean-Marc ROCHETTE. Merci pour ce rapport.

Nous allons continuer, chers adhérents, par la suite. Alors, on va laisser prendre place Jean-Marc pour accueillir la partie trésorerie. Avec notre trésorier Alain PERRIN, qui va être accompagné du Claire NGO TON SANG pour le Cabinet SYNEXIA et Philippe JOLY, commissaire aux comptes. Les trois, sur le plateau.

**Orateur : M. Alain PERRIN – Trésorier de la FDCI**

Chers amis chasseurs, bonjour.

À l'ordre du jour des bilans comptables, la validation du bilan comptable 2018-2019, la présentation du bilan 2019-2020, la situation financière, la cotisation dégâts et les budgets prévisionnels 2021-2022.

Validation du bilan 2018-2019 – Ce bilan 2018-2019, budget général, que vous n'avez pas pu valider l'année dernière à cause de la non-tenue de l'Assemblée générale FDCI, présente un excédent de 129 295 euros incluant 126 095 euros de produits financiers. Sans ces produits financiers, l'excédent serait seulement de 3 200 euros. Pour ce bilan 2018-2019 budget dégâts, un excédent de 172 869 euros grâce à des montants de dégâts en baisse par rapport aux prévisions.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Nous allons maintenant demander à Claire de prendre votre place et venir donc au pupitre, pour le côté, donc, expertise comptable du Cabinet SYNEXIA.

**Orateur : Mme Claire NGO TON SANG – Expert-comptable – Cabinet SYNEXIA**

Bonjour à tous, Claire NGO TON SANG, expert-comptable du Cabinet SYNEXIA. Nous sommes donc votre cabinet d'expertise comptable depuis deux ans maintenant, et je vous remercie pour votre confiance. Donc c'est avec plaisir que nous allons vous présenter les comptes de votre fédération pour l'exercice clos au 30 juin 2020.

Avant de commencer, il nous paraît impératif de vous mentionner que la crise sanitaire qui est liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire constituent des événements majeurs sur les derniers mois de l'exercice clos au 30 juin 2020. Du coup, à la date de cet arrêté des comptes, la fédération n'a procédé à aucun ajustement, ne pouvant, à l'époque, anticiper les conséquences financières qui seraient rattachées à ces événements.

Donc au niveau du bilan, donc les chiffres de l'exercice clos au 30 juin 2020, vous pouvez voir que, comparativement au prévisionnel et au réalisé, nous allons d'abord nous attacher à la ligne des produits. Vous pouvez voir qu'il y a un écart de 428 000 euros. Cet écart est dû à l'issue du litige qu'il y a eu sur la Maison de la chasse. Vous avez perçu une indemnité de 454 000 euros, qui a été compensée par une provision comptable de 40 000, qui a dégagé un excédent de presque 420 000 euros. Donc cet excédent que vous voyez en produit, vous pouvez le retrouver également au niveau des charges, parce qu'il a été décidé d'imputer cet excédent de 414 000 euros dans un fonds dédié, d'où la provision comptable qui a été compensée par la charge. Ce fonds dédié sera utilisé au fur et à mesure des différentes interventions qui seront faites et des différents travaux qui seront fait sur la Maison de la chasse. Et donc, au final, le prévisionnel par rapport au réalisé ne constitue qu'un écart de 2 296 euros.

Nous allons maintenant nous attacher au niveau des produits. Au niveau des produits, donc l'ensemble des produits sont constitués par les ventes de matériel, les subventions, les validations, le DIA, les produits financiers, produits exceptionnels et transferts de charges. Je vais vous exonérer de vous lister l'ensemble des dépenses... enfin, des recettes. Je vais me rattacher uniquement à vous parler de la seule variation notable qui a été constatée entre 2018-2019 et 2019-2020 qui constitue les produits financiers dont Alain vous a parlé tout à l'heure, avec un écart, donc, de -126 000 euros par rapport à l'année précédente.

Au niveau des produits, toujours, nous avons décidé de vous faire une représentation en camembert pour que vous ayez plus une meilleure idée, en fait, de la répartition de vos recettes. Actuellement, le total concernant la validation du permis de chasse est de 48 %. Les recettes concernant les dégâts représentent 25 % de vos produits, et le reste est sans subvention.

On peut constater, donc, que la réforme de la chasse vous a permis quand même de compenser une baisse du nombre d'adhérents. Donc ceci a permis de vous conserver la proportion de 48 % au niveau des validations.

Au niveau des charges, les charges sont constituées par les charges et services externes, les indemnités dégâts, les charges de personnel, dépenses subventionnées, autres charges et dotations aux amortissements. Pareil, je vais aller à l'essentiel. Les achats et services extérieurs ont constaté une baisse par rapport à l'année dernière, qui sont essentiellement dus par une baisse surprenante – mais pas des moindres – au niveau des affranchissements parce que la Covid a fait modifier votre méthode d'envoi des permis de chasser et, du coup, vous avez bénéficié d'un gain de 26 000 euros. Et la seconde baisse principale au niveau des charges externes est liée à l'inflation du cours des semences qui ont généré, quant à eux, un gain de 23 000 euros. L'indemnité dégâts a baissé de 40 000 euros et les charges de personnel restent stables... Enfin, restent stables avec une augmentation liée au coût de la vie de 2 %. Il est important de noter que les charges de personnel ont une quote-part qui est également prise en charge au niveau des subventions.

Le camembert des répartitions de vos charges... Les charges et services extérieurs représentent 31 % de l'ensemble de vos charges, et les charges de personnel 40 %. Ce taux est respectable par rapport à votre structure... à la taille de votre structure. Je me permets de prendre un moment au niveau de... de vous parler pour l'indemnité de départ en retraite, qui a été provisionnée à hauteur de 135 000 euros et, par anticipation à des départs qui vont être prévus d'ici moins de 10 ans, 140 000 euros ont été placés dans une assurance.

Au niveau des dotations aux amortissements, il y a une très bonne gestion des investissements au sein de votre fédération. La proportion des amortissements reste à peu près identique par rapport aux années précédentes. 54 % représentent le bâtiment de Gières, l'aménagement du permis de chasser et le salon de Chambaran.

Pour le reste des investissements, votre fédération anticipe suffisamment en amont pour éviter les variations et le maximum de lissage de cette charge.

Pour terminer, nous allons parler de la situation financière, donc qui représente en fait la totalité de vos actifs et de vos passifs. Au niveau des actifs, vous avez 4 450 181 euros et, au niveau des passifs, il faut comprendre que, dans le passif, est intégré l'ensemble de vos dettes, mais également la totalité des fonds propres que vous avez accumulés. Actuellement, vos fonds propres sont estimés à 3 670 000 euros. Pour information, sur le résultat de 305 720 euros que vous avez dégagé cette année, la trésorerie, quant à elle, dégagée est de 420 000 euros parce que le résultat tient compte des amortissements qui ont été financés par emprunts.

Tout cela pour vous dire que votre fédération a une situation financière et une gestion saines, avec une capacité d'autofinancement importante.

Je vous remercie pour votre attention.

**Orateur : M. Philippe JOLY – Commissaire aux comptes – Cabinet SODEGE**

Bonjour à toutes et à tous, je vais vous présenter les rapports au titre des exercices 2019 et 2020. Très succinctement pour 2019, et j'enchaînerai sur 2020.

J'ai effectué l'audit des comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Je vais vous faire lecture du rapport spécial, rapidement. Il n'y a pas de convention nouvelle. Sur les conventions déjà approuvées par l'Assemblée, Monsieur Michel MÉRAUD, qui est l'administrateur concerné, par rapport aux honoraires d'avocat payés à Maître MÉRAUD Bernard pour un total, sur l'exercice 2019, de 3 252 euros, et Monsieur DUFRESNE Jean-Louis, qui était votre ancien président, a perçu une indemnité forfaitaire mensuelle de 500 euros.

J'enchaîne sur le rapport au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'administration et votre présidente sur la base des éléments disponibles dans un contexte complexe et évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes » relative à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Une observation, sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus. J'attire votre attention sur les notes inscrites dans l'annexe des comptes, faits caractéristiques de l'exercice et événements significatifs postérieurs à la clôture, qui exposent les incidences de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur l'activité de l'association. Une lecture résumée vous en a été faite par votre expert-comptable précédemment.

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé selon mon jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère

raisonnable des estimations significatives retenues, notamment sur les fonds dédiés ainsi que le suivi des subventions d'investissements. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Pour ce qui est de la responsabilité relevant de la gouvernance, il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou d'erreur.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Pour ce qui est de ma responsabilité, il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. Comme précisé par l'article L. 823-10 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Pour ce qui est du rapport spécial, pas de convention nouvelle. Pour ce qui est des conventions déjà approuvées :

- Honoraires de Maître MÉRAUD Bernard, avocat, sur cet exercice 2020, il a été versé pour 10 699,45 euros ;
- Madame CHENAVIER Danielle, votre nouvelle présidente, a perçu un versement mensuel d'une indemnité de 500 euros.

Je vous remercie de votre attention.

#### **Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Merci à notre commissaire aux comptes, Philippe JOLY, pour ce rapport, et nous allons enchaîner avec Alain PERRIN pour l'affectation du bilan.

#### **Orateur : M. Alain PERRIN – Trésorier de la FDCI**

Concernant l'affectation du bilan, un bilan confortable permettant de dégager en reste à affecter de 178 102 euros si l'on retire les 127 618 euros dédiés au fonds de réserve dégâts.

Une volonté marquée du Conseil d'administration de la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère d'affecter une partie de l'excédent du bilan 2019-2020 à des projets profitables aux détenteurs du droit de chasse. Suite à la procédure en contentieux concernant la Maison de la chasse, nous avons perçu 414 200 euros au titre des dommages-intérêts. Cette somme, qui a été versée sur un fonds dédié, permettra la remise en conformité du bâtiment et la réalisation de travaux qui avaient été jusqu'alors repoussés en attente du jugement.

Pour la deuxième année consécutive, les fonds propres généraux sont en augmentation. On est proches de récupérer les baisses des dernières années.

Les fonds propres réserves dégâts et comptes UG en augmentation depuis deux ans. L'augmentation... L'objectif, pardon, d'un fonds confortable à 300 000 euros est bientôt atteint.

Concernant la cotisation dégâts, un réalisé inférieur au prévisionnel permettant de dégager un excédent de 34 244 euros. Dix unités de gestion ont un montant de dégâts supérieur à leurs cotisations ; 16 unités de gestion ont un montant de dégâts inférieur à leurs cotisations.

Des décisions du Conseil d'administration de la FDCI qui tiennent compte de la conjoncture, et qui montrent sa volonté de ne pas pénaliser outre mesure les détenteurs de droits de chasse.

Nous passons maintenant au budget prévisionnel 2021-2022.

Un budget prévisionnel de 3 096 830 euros, en baisse par rapport aux années précédentes.

Des montants de charges adaptés à la baisse de nos produits.

Des charges dans la même proportionnalité que les années précédentes, avec des charges de personnel très raisonnables, à 39 %.

Des produits tenant compte notamment de la baisse de nos effectifs, et donc du montant des validations.

Des produits dans la même proportionnalité que les années précédentes, où l'on peut noter la forte importance du nombre de chasseurs validant en Isère, qui représente près de la moitié des produits.

Des subventions d'exploitation d'un montant identique aux années précédentes.

Un analytique dégâts avec un excédent de 109 200 euros.

Un montant total d'investissements de 167 000 euros, avec un effort particulier pour les bâtiments.

Merci de votre attention.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Merci à Monsieur le Trésorier, merci Commissaire des comptes, merci au cabinet d'expertise, donc Claire, Philippe et Alain. On vous demandera tout simplement de rejoindre la salle pour qu'on puisse continuer et accueillir Alain SIAUD pour la présentation des votes.

**Orateur : M. Alain SIAUD – Vice-président de la FDCI**

Bonjour à toutes et à tous.

Donc je vais vous présenter les votes qui seront soumis à vos suffrages, comme chaque année et, pour cette année notamment, donc en deux phases. Déjà, comment voter cette année, et ensuite les questions soumises à vos suffrages.

Nous vous rappelons que, cette année, les votes pour l'AG 2021 se feront en ligne. Le scrutin est accessible sous votre espace adhérent à ce jour jusqu'au mercredi 28 avril à 18 heures, vous donnant ainsi l'amplitude suffisante d'y répondre. Les documents téléchargeables sont disponibles en consultation et joints à chaque question, ceci pour plus de praticité.

Merci vivement de votre participation.

Nous allons passer à la présentation des votes. Les questions soumises au vote seront, comme chaque année, statutaires. Elles concerneront nos dépenses et recettes réalisées, et notre prévisionnel, mais également les thématiques liées à la nouvelle réforme et nos obligations, comme le règlement intérieur, les statuts types des ACCA et AICA.

Je vous remercie de votre attention.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

C'est nous qui vous remercions, Monsieur SIAUD, pour cette présentation, et nous allons accueillir après cette présentation des votes, les dates d'ouverture. Et c'est avec Jean-François JOSÉ.

**Orateur : M. Jean-François JOSÉ – Vice-président de la FDCI**

Bonjour à tous.

Je vous propose un point rapide sur le projet d'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse.

L'ouverture générale serait le 12 septembre 2021. La fermeture du petit gibier sédentaire de plaine serait le 9 janvier, et la fermeture générale le 28 février. Pour le gibier d'eau et les oiseaux de passage, les dates seront fixées ultérieurement par le ministère.

Comme chaque année, c'est la commission départementale de la Chasse et de la Faune sauvage qui se positionnera début juin sur le projet d'arrêté proposé par la Direction départementale des territoires.

De notre côté, nous ne demanderons que peu de modifications. Nous proposerons de supprimer les erreurs de tir pour le tir d'été du grand gibier, qui avait été réinstauré par erreur l'année passée. Nous demanderons à ajouter la mention suivante pour la chasse du sanglier en mars, en cas d'absence de plan de gestion : « *chasse organisée sous la responsabilité du détenteur du droit de chasse ou de son délégué* ».

Enfin, nous donnerons un avis concernant la possibilité de chasser le pigeon tous les jours de la semaine à partir du 10 janvier. Pour les autres oiseaux de passage, la chasse sera limitée aux lundis, jeudis, samedis et dimanches.

Quelques modifications sur la forme seront également proposées pour faciliter la lecture de l'arrêté, et notamment concernant le renard et le grand gibier.

Nous vous rappelons la vigilance concernant les points annoncés. Il est essentiel d'attendre que l'arrêté soit publié afin de finaliser la rédaction de votre règlement intérieur. Si votre Assemblée générale a lieu avant la parution de l'arrêté, soyez prudents sur les informations que vous transmettez. N'hésitez pas à contacter la fédération en cas de doute, et prenez soin de vous.

Merci de votre attention.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Merci à vous pour votre participation.

Voilà, nous venons de clôturer la partie protocolaire de cette Assemblée générale, nous allons donc passer à une deuxième phase. Les médailles. Mais, pour l'instant, une petite vidéo.

*Diffusion d'une vidéo sur la thématique ....*

Voilà, on se retrouve pour ces médaillés. Donc les médaillés, avec tous les administrateurs des pays qui récompensent sont présents et vont parler de ces médaillés. Nous allons commencer par la vallée du Rhône, donc le pays 1, représenté par Christophe FOURNIER.

**Orateur : M. Christophe FOURNIER**

Bonjour à toutes, bonjour à tous. Donc cette remise de médailles est une première pour moi en tant que nouvel administrateur, et c'est donc avec beaucoup d'émotion et de respect que je remettrai, au nom de la Fédération, les médailles.

Donc tout d'abord à Bernard GONIN, de l'ACCA de Villette-de-Vienne. Bernard s'est impliqué depuis de nombreuses années dans la gestion du petit gibier. On peut dire que c'est un spécialiste du petit gibier, et qu'il n'a eu de cesse de développer ces espèces sur le territoire de la commune. Il est également impliqué au niveau de la vie de la commune, bien qu'il n'y réside pas.

La deuxième médaille va à Bernard ROBERT, de l'ACCA de Saint-Just-Chaleyssin. Cette médaille vient récompenser son dévouement de tous les instants. Il a contribué notamment à l'installation et la réalisation du local de l'ACCA et a participé de très nombreuses fois à la réalisation et à l'entretien des postes de sécurité des miradors. Il est également récompensé pour sa gentillesse.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Merci Christophe. Donc, pour la vallée du Rhône, pays 1.

Nous allons passer au pays 3 - Haut-Rhône Dauphinois avec l'intervention d'Alain BÉNÉZET.

**Orateur : M. Alain BÉNÉZET**

Oui, sur le pays 3, Haut-Rhône Dauphinois, les médailles pleuvent cette année !

Voici la liste des cinq médaillés :

- Gilbert BEAUD, de l'ACCA de Saint-Baudille-de-la-Tour. Né en 1943, ce chasseur sait toujours se rendre utile pour son ACCA. Pour toutes ces heures passées, nous voulions lui exprimer toute notre reconnaissance.
- Rémy BORDET, de l'ACCA de Courtenay. Il a fait preuve cette année de beaucoup de bravoure en prodiguant les gestes de premier secours sur un chasseur blessé et en guidant les pompiers sur le lieu de l'accident. Merci pour son sang-froid et son esprit d'entraide.
- Jean GRANGEON, de l'ACCA de Montalieu-Vercieu. Âgé de 90 ans, il a toujours pris son permis, excepté cette année. Membre du Bureau dans les années 70, nous voulions, par cette médaille, lui témoigner toute notre gratitude.
- Patrick MUGNIER, de l'ACCA de Moras. Né en 1957, il a été plusieurs fois président de l'ACCA, puis garde et actuellement vice-président. La médaille de la Fédération vient récompenser toutes ces années de bénévolat.
- Bernard ROYBIN, de l'ACCA de Trept. Il préside cette ACCA depuis les années 2000, mais prend sa retraite cynégétique cette année. Il a contribué, avec l'association Lo Parvi à construire l'ENS des pelouses sèches de la commune de Trept. Nous le remercions pour son esprit d'initiative.

J'espère que ces cinq médailles susciteront d'autres vocations dans le Haut-Rhône Dauphinois.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

On en est sûrs, Alain. Donc on va continuer cette fois-ci avec les Terres froides et Alain PERRIN, administrateur du pays 4.

**Orateur : M. Alain PERRIN**

Cette année, le pays cynégétique des Terres froides souhaite mettre à l'honneur quatre chasseurs émérites.

Tout d'abord, René BELMAIN, qui cumule 24 années comme président de l'ACCA de Biliou en faisant preuve d'un dévouement sans faille au service des chasseurs, dans le plus grand respect des règles, et notamment celles concernant la sécurité à la chasse.

Michel BLONDIN, secrétaire de l'ACCA de Miribel-les-Échelles depuis sa création, en 1970. À 83 ans cette année, il vient de réaliser un livret inédit retraçant l'historique des diverses formes d'associations qui ont organisé la chasse à Miribel-les-Échelles.

Jean-Paul GUILLERMIN. 56 permis à son actif, et 36 ans à la présidence de l'ACCA de Chabons. Sa modestie n'a d'égal que son dévouement à la chasse. Merci à lui pour avoir su si bien nous recevoir lors des réunions préparatoires à Châbons.

Et enfin, Patrick TIVOLLIER, 45 ans de permis, dont 28 ans à la présidence de l'ACCA Saint-Nicolas-de-Macherin. Chasseur passionné à la convivialité débordante, il souhaitait passer le flambeau. Finalement, il repart. La flamme de la chasse brûle toujours en lui.

Un grand merci à tous pour votre engagement.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Merci à toi, Alain. Merci et félicitations à ces médaillés.

On va continuer et passer cette fois-ci au pays 5, avec Jean-Marc ROCHETTE.

**Orateur : M. Jean-Marc ROCHETTE**

J'aimerais récompenser trois chasseurs de l'ACCA de Chatte qui s'illustrent chacun à leur manière.

Tout d'abord Yvon BECQUE, qui est le doyen de l'ACCA. Présent à toutes les manifestations, il est aussi un inconditionnel de la chasse du chevreuil et du renard. Il fait également les pieds aux sangliers tous les jours dédiés. Félicitations à ce grand passionné.

Et puis j'aimerais nommer Jean GIRON METAZ, qui participe activement à la vie de l'association, notamment les corvées de réouverture de chemins où il a toujours plaisir à prêter main-forte avec son tracteur. Merci pour ton implication et ton dévouement sans faille.

Enfin, Gilbert REMON. C'est le chasseur qui se porte toujours volontaire pour dépouiller et débiter le gibier. Envie de naturaliser une tête de chevreuil ou de sanglier ? Gilbert s'occupe de tous les préparatifs. Sans lui, comment ferions-nous ?

À vous trois, j'ai l'immense honneur de décerner la médaille de la Fédération, un modeste présent au regard de votre immense implication.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Encore des récompenses. Merci à Jean-Marc.

On va continuer avec l'administrateur du pays 8 - Chartreuse, Rémi CAROLLO.

**Orateur : M. Rémi CAROLLO**

Bonjour. Je décernerai cette année trois médailles du mérite en Chartreuse.

Philippe CROIX, 26 ans de présidence à l'ACCA de Sarcenas et membre actif du comité local grand gibier.

Jean GIMENEZ, président d'Entre-deux-Guiers depuis plus de vingt ans, également rapporteur du comité de liaison sanglier, l'UGEDIS.

Enfin, Jacques COQUAND, président assidu de Saint-Hilaire-du-Touvet depuis les années 2000.

La médaille de la Fédération des chasseurs de l'Isère vient saluer la prise de responsabilité et l'investissement personnel de ces trois présidents de chasse. Merci à vous.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Merci Rémi, je donne à présent la parole au pays 9 - Belledonne, avec Jérôme BÉGOT.

**Orateur : M. Jérôme BÉGOT**

Bonjour à toutes, bonjour à tous. Massif de Belledonne et Grésivaudan, dont je suis l'administrateur. Je tenais à remercier trois personnes pour leur implication et volontariat.

Le premier des médaillés est Pascal MARQUIS, de l'ACCA de Pontcharra. Premier permis en 1975, il a enchaîné depuis huit années de présidence au sein de l'ACCA de Pontcharra. Ses plus grandes fiertés : l'élaboration du GIC chevreuil et la création de la réserve de Pontcharra-Saint-Maxime.

Je décernerai ma seconde médaille à René MORET, de l'ACCA de Pinsot, dit Quino, qui a fêté cette saison ses 50 ans de permis. Il lui tient à cœur de s'occuper de l'agrainage des animaux, mais aussi de l'entretien des sentiers. Il veille toujours aux bonnes relations avec les propriétaires des terrains loués à l'ACCA. Il s'est toujours investi dans la vente de charcuteries *made in* Pinsot pour soutenir financièrement son ACCA.

Et, enfin, j'adresserai ma dernière médaille à Gérard PONT, de l'ACCA de La Chapelle-du-Bard. Premier permis en 1970, il a rapidement pris part au Conseil d'administration de l'ACCA. Il a tenu le poste de trésorier durant sept années et la présidence durant 22 ans.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Merci Jérôme BÉGOT, pour la présentation de ces médaillés.

On continue avec le pays 11 - Valmontheys et c'est Jean-François qui va nous présenter ses trois médaillés.

**Orateur : M. Jean-François JOSÉ**

En tant qu'administrateur du pays 11, j'aimerais rendre hommage aujourd'hui à trois membres exemplaires de l'ACCA de Nantes-en-Ratier.

Tout d'abord, Marcel BARD, 76 ans, qui chasse depuis 60 ans.

André GUIGNIER, 84 ans, qui chasse depuis l'âge de 16 ans.

Et enfin Madame Élianne LOMBARDOZZI, 71 ans, qui chasse depuis 31 ans.

En tant que bénévoles, vous portez haut les valeurs de fraternité et d'engagement désintéressés, des valeurs chères au monde de la chasse. J'associe à vous Michel LOMBARDOZZI qui nous a malheureusement quittés en décembre 2020, à l'âge de 79 ans. Je voulais témoigner à ses proches toute ma compassion, mais aussi toute ma fierté d'avoir pu côtoyer un homme tel que lui.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Merci à Jean-François. Et on continue avec le dernier pays à remettre ses médailles. C'est avec Danielle, notre présidente et le pays qu'elle représente, le pays 12, Balmes et marais du Dauphiné.

**Orateur : Mme Danielle CHENAVIER**

Cette médaille est l'occasion d'honorer quelqu'un qui joue un rôle essentiel en faveur du mieux vivre ensemble. Il s'agit de Guy GUINET. Il chasse sur Villefontaine depuis 1977. Il a toujours été un sociétaire actif, soucieux de la bonne gestion de son ACCA. Trésorier de l'ACCA de 2011 à 2015, il a laissé son poste en veillant à accompagner son successeur par ses conseils et son expérience. Apprécié de tous, il méritait qu'on reconnaisse sa valeur.

**Orateur : M. Lilian CHAMBONNET – LCM Animation**

Merci à tous les administrateurs, donc, pour ces médaillés et, juste avant de retrouver pour les trophées, nous allons vous présenter une vidéo qui a été réalisée par Richard sur Terre, qui est un YouTubeur qui est très, très suivi par nos amis chasseurs. Vous allez la regarder et l'apprécier.

À tout à l'heure.